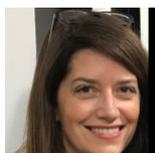


PROGRAMME
ACCOMPAGNEMENT À LA VAE
(Présentiel)

ANIME PAR :



Mme Delphine RAZUREL
Conseillère en Transitions Professionnelles (Titre professionnel obtenu en 2023)
Expérience de 25 ans en accompagnement individuel et collectif dans un rôle de Manager.

PUBLIC :

Tout actif majeur(e) souhaitant obtenir une certification professionnelle par la valorisation des acquis de son expérience.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

1 - 1

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Accompagner le bénéficiaire à la validation d'une certification professionnelle reconnue par France Compétence.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Accompagner le bénéficiaire à la validation d'une certification professionnelle reconnue par France Compétence.

PRÉREQUIS :

Vous devez pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non). Les expériences suivantes sont prises en compte :

- Activité professionnelle salariée ou non
- Bénévolat ou [volontariat](#)
- Inscription sur la liste des spor/fs de haut niveau
- Responsabilités syndicales
- Mandat électoral local ou une fonc/on élec/ve locale
- Participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté L'expérience doit être en rapport avec la certification visée. La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

CONTENU DU PROGRAMME :

L'accompagnement en VAE se compose de plusieurs temps forts :

Un entretien initial pour s'informer sur le dispositif VAE (Réforme en cours depuis décembre 22 et évolution progressive jusqu'en 2025), et valider avec le futur bénéficiaire que ce dispositif répond à ses attentes de développement professionnel.

- Constituer le dossier de recevabilité (Livret 1) : une fois la certification choisie, aide à la rédaction du Livret en identifiant avec le candidat les expériences les plus marquantes (Non obligatoire)
- Définition et validation avec le candidat du parcours d'accompagnement et aide pour

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !



la recherche du mode de financement en fonction du statut du bénéficiaire (NB : démarche de prise en charge réalisée à 100% par l'accompagnant dans le cadre d'une certification référencée sur la plate-forme France VAE).

- Aide à la rédaction du dossier de validation des compétences (Livret 2)
- Préparation pour la présentation de ce livret devant un Jury de certification.
- Débriefing Entretien post-jury

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

L'accompagnement se réalise dans un délai de 6 à 12 mois :

- RDV en présentiel ou en distanciel selon le souhait du bénéficiaire et d'un commun accord.
- Travail personnel indispensable à réaliser entre chaque séance par le candidat pour recenser ses expériences en lien avec le diplôme / rédiger ses dossiers (recevabilité et livret 2)
- Se préparer à passer devant le jury
- Formation complémentaire à suivre selon les cas et en accord avec le candidat (valider lors la construction du parcours)

MODALITÉS D'ÉVALUATION / CERTIFICATION FINALE :

Passage devant un jury de certification (Education nationale - Ministère du travail)
Entretien post-jury après le passage à la certification.

DURÉE : Variable non renseignée date - 24 heures

LIEUX DES SESSIONS :

ACCESSIBILITE :

Cette formation est ouverte à toutes et à tous. Nous nous adaptons.

Personne en situation de handicap : Merci de nous contacter pour que nous puissions prendre en compte vos besoins particuliers.

COÛT :

Intra : 1 680,00 €

Inter : Nous consulter

Forfait de 300€ si accompagnement Livret 1 et frais de présentation devant jury à 250€

Eligible au CPF